

Le Centre International de Déminage Humanitaire de Genève

Autor(en): **Siebenthal, Andrea von**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): - **(2016)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-781429>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Un démineur utilisant un détecteur métallique au Chili. L'accès aux moyens de subsistance, la reconstruction et le développement sont fortement entravés par la présence de mines et restes explosifs de guerre.

Photo © GICHD.

Promotion de la Paix

Le Centre International de Déminage Humanitaire de Genève

Andrea von Siebenthal

Responsable de la communication, GICHD

Le Centre International de Déminage Humanitaire (GICHD), fondé en 1998, est une organisation spécialisée qui œuvre à réduire l'impact des mines, des armes à sous-munitions et d'autres engins explosifs, en étroite collaboration avec des organisations de lutte antimines et d'autres acteurs de la sécurité humaine.

Le GICHD partage les buts ultimes de la lutte antimines : sauver des vies, rendre à nouveau les terres propres à l'exploitation et favoriser le développement. Le GICHD est basé à la Maison de la paix à Genève. Il compte aujourd'hui 55 employés de plus de 15 nationalités différentes, ce qui en fait un centre de connaissances et d'expertise internationale au caractère unique dans le domaine de la lutte antimines. Le Centre mène à bien sa mission grâce aux contributions de base, aux financements en faveur de projets spécifiques et au soutien en nature versés par plus de 20 gouvernements et organisations.

Aussi bien pendant qu'après un conflit, les engins explosifs ont une grave incidence sur la sécurité humaine. Chaque année, dans plus de 60 pays et territoires, plusieurs milliers de personnes sont blessées ou tuées par des mines, des armes à sous-munitions, des restes explosifs de guerre ou des stocks de munitions mal gérés. L'accès aux moyens de subsistance, la reconstruction et le développement sont fortement entravés par la présence de ces menaces aveugles.

Après la guerre froide, la Suisse crée les Centres de Genève

À la fin de la guerre froide, la Suisse a souhaité promouvoir la promotion de la paix et son principe humanitaire dans le cadre du Partenariat Pour la Paix (PPP), établi comme l'expression d'une conviction commune que la stabilité et la sécurité dans la région euro-atlantique ne peuvent être atteints que par la coopération et l'action commune.

C'est lors de la signature de la Convention d'Ottawa (voir encadré) que la Suisse a pris l'initiative pour la fondation du Centre International de Déminage Humanitaire de Genève. Cela supposait trois sortes de décision : d'abord

changer de politique de défense, ensuite appuyer le plus activement possible le processus d'Ottawa pour un monde sans mines, et enfin ne pas rester dans l'abstrait et prendre une initiative visible, utile et efficace, d'où l'idée de ce Centre qui peut compter sur l'intérêt et l'appui de la communauté internationale.

Suite à ces développements, la Suisse a créé les trois « centres genevois », soit le Centre pour la Politique de Sécurité (GCSP) en 1997, suivi par le Centre pour le Déminage Humanitaire (GICHD) ainsi que, en 1999, le Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées (DCAF). Depuis la création du GICHD, la Suisse a activement participé aux travaux multilatéraux de mise en œuvre de la Convention d'Ottawa et la Conférence des États parties à la Convention des Mines Anti-Personnel se tient régulièrement à Genève.

Le rôle du GICHD

Grâce aux spécialistes et praticiens qu'il réunit ainsi qu'à la collecte et au partage des connaissances, le GICHD tient lieu de pôle de référence pour tous les acteurs de la lutte antimines. Il encourage le dialogue entre pays touchés dans les langues locales, et favorise la coopération régionale. Le centre travaille en partenariat avec les autorités nationales et les centres d'action contre les mines, les organisations internationales et régionales, les organisations non - gouvernementales, des centres de recherche et les sociétés commerciales actives dans le déminage civil. Les principales activités du GICHD sont d'offrir de la formation et des services consultatifs aux autorités et aux organisations d'action antimines dans la gestion des programmes d'action contre les mines, les opérations, la gestion de l'information, et les normes afin de promouvoir une action contre les mines durable et renforcer les capacités propres dans les pays contaminés.

Le Centre, qui est une fondation de droit Suisse, a pour but de promouvoir la coopération internationale dans le domaine du déminage humanitaire, en formant des spécialistes, en matière d'innovation des méthodes et des nouvelles technologies et en procurant aux différents acteurs les

informations dont ils ont besoin. Dans ce but, le Centre entend notamment exercer les activités suivantes :

Connaissances et recherche : Renforcement de l'expertise, des méthodes et des bonnes pratiques ; développement de technologies et d'outils innovants

Normes et règles : Promotion d'instruments de droit international, des normes et des règles ainsi que de politiques fondées sur des éléments probants

Renforcement des capacités : Prestation de conseils et de formations abordant tous les aspects de la lutte antimines : institutionnel, stratégique, administratif et opérationnel

Quatre champs d'action

Le GICHD appuie les autorités nationales, les organisations internationales et régionales et les ONG dans les efforts qu'elles déploient pour améliorer la pertinence, l'efficacité et la durabilité de la lutte antimines. Ses experts se rendent chaque année dans une quarantaine de pays et proposent parallèlement un soutien à distance, ce qui permet de lutter contre la contamination par des engins explosifs de manière sûre, efficace et performante.

1. Gestion des risques : Le GICHD s'emploie à renforcer l'efficacité opérationnelle et la pertinence de la lutte antimines. Il fournit des conseils et favorise l'échange de bonnes pratiques en vue de garantir une remise à disposition des terres et des eaux sûre, rapide et ciblée. Le Centre met l'accent sur le renforcement des capacités nationales afin de permettre une meilleure appropriation des opérations et de mieux lutter contre la contamination résiduelle à long terme, conformément aux priorités stratégiques nationales et internationales.

Le programme de formation du GICHD inclut la remise à disposition des terres (enquête, méthodes et outils de détection et de dépollution), la planification stratégique et la mobilisation des ressources, la gestion de la contamination résiduelle, les questions de contrats, d'assurance et de responsabilité.

En outre, le GICHD soutient la destruction des stocks, la neutralisation et la destruction des explosifs et la gestion de la sécurité des munitions avec le but de minimiser le risque d'une explosion dans le stock lui-même ainsi que le risque de détournement des armes. Les effets des explosions dans les zones de stockage de munitions peuvent être dévastateurs avec des dommages à l'infrastructure et un coût humain massifs. Le détournement de stock donne accès à des acteurs non étatiques à de la munition et explosifs de qualité militaire. Dans de nombreux pays, celles-ci sont utilisées comme charge principale préférée pour la fabrication de dispositifs explosifs improvisés (EEI).

Le travail du GICHD dans ce domaine consiste à aider les États à sécuriser leurs stocks de munitions et à les gérer correctement. Cela inclut un stockage à une distance de sécurité suffisante de la population civile et dans des installations proprement sécurisées, une gérance sérieuse de l'installation de manière à ce que les munitions soient comptabilisées et stockées dans des conditions idéales pour en prévenir la détérioration. Le stock doit être inspecté afin d'en détecter rapidement d'éventuels défauts et détruit s'il devrait être dangereux, être à risque de devenir dangereux

ou en cas de munition excédentaire. Ces mesures minimisent les chances d'explosions dans le stock et contribuent à ce que, si une explosion se produit, il en résulte des pertes minimales parmi la population civile et des dommages minimales aux infrastructures. Une gérance appropriée des stocks de munitions assure en outre que les munitions ne peuvent pas être détournées sans que cela soit détecté.

2. Gestion de l'information : Le GICHD aide ses partenaires de la lutte antimines à exploiter des informations de qualité pour prendre des décisions efficaces, responsables et fondées sur des données factuelles. La gestion de l'information repose sur la collecte, l'analyse et la transmission d'informations en temps utile, en appui aux opérations d'enquête et de dépollution. Créé par le GICHD, le Système de gestion de l'information pour l'action contre les mines (IMSMA) sert de cadre commun pour l'élaboration et la mise en place d'outils étroitement liés. Ceux-ci portent notamment sur la collecte de données à l'aide d'appareils mobiles, le stockage et la validation des données, l'analyse des données et les systèmes d'information géographique.

3. Normes de l'action contre les mines : Mandaté par les Nations Unies, le GICHD sert de Secrétariat aux Normes internationales de l'action contre les mines (IMAS). Les IMAS, les Notes techniques et les Protocoles de test et d'évaluation donnent des orientations sur le renforcement de la sécurité et de l'efficacité de la lutte antimines et sur la façon d'assurer la qualité des opérations. Ils aident les autorités nationales à élaborer des Normes nationales d'action contre les mines et les organisations en charge de la lutte antimines à concevoir des Procédures opérationnelles permanentes.

Outre l'élaboration, la révision et la promotion des IMAS et d'autres documents connexes, le Centre offre une expertise en matière de mise en œuvre des IMAS et de documents connexes, promouvoir les législations et normes nationales relatives à l'action contre les mines tout en gérant leur qualité, suivi et évaluation.

4. Politique générale et droit international humanitaire (DIH) : Le GICHD s'efforce d'intégrer la lutte antimines dans une action plus globale en faveur de la sécurité humaine. Le Centre encourage l'adoption de politiques fondées sur des faits et la création de liens entre la lutte antimines et la sécurité, le développement, la médiation pour la paix, les droits fonciers et les préoccupations environnementales.

Le GICHD appuie l'élaboration et l'adoption d'instruments de droit international pertinents en accueillant et collaborant avec les Unités d'appui à l'application de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (APMBC ISU) et de la Convention sur les armes à sous-munitions (CCM ISU). En informant les États parties et en leur fournissant des conseils techniques, le GICHD les aide à s'acquitter de leurs obligations et atteindre leurs objectifs en termes d'achèvement de programmes. En outre, le centre facilite la tenue de rencontres internationales et en informant la communauté en charge de la lutte antimines des grands enjeux, en tant qu'observateur auprès de ces deux conventions et de la Convention sur certaines armes classiques

A. v. S.